

<http://snes-aude.fr/spip.php?article156>



Info du groupe de travail académique

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : dimanche 22 janvier 2017

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés



Cher-e collègue,

Le groupe de travail académique vient de terminer l'examen des vœux et barèmes pour la phase inter-académique. Cette étape est un moment essentiel des opérations de mutation : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation.

Dans cette première phase du mouvement, **un très important travail est conduit par les élus académiques du SNES-FSU**. Nous avons pu faire corriger de nombreuses erreurs. Ces corrections ont été notamment facilitées lorsque nous disposions de votre fiche syndicale de suivi individuel : c'est un outil indispensable pour connaître précisément votre situation et vous défendre avec efficacité.

Par ailleurs, le rectorat a dû revenir sur certaines bonifications, notamment la bonification « séparation entre deux académies limitrophes mais deux départements non limitrophes » car le ministère avait mal paramétré le logiciel. Or, il s'agissait de veiller à l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire entre tous les demandeurs.

Du 28 février au 10 mars se dérouleront les FPMN (Formations Paritaires Mixtes Nationales) qui donneront un avis sur le projet de mouvement élaboré par le ministère.

Après un mouvement 2015 d'une exceptionnelle fluidité, fruit des recrutements opérés en 2013 et 2014 et, donc, de l'injection dans le mouvement d'un grand nombre de capacités d'accueil, le mouvement 2016 est revenu à un niveau de satisfaction inférieur, à l'image des mouvements précédents, ainsi que nous l'avions prévu. Il est à craindre que le mouvement 2017 ne reprenne le même étiage.

Malgré nos interventions, le ministère ne modifie guère les facteurs d'organisation et de structure du mouvement qui entravent la mobilité des personnels. Des recrutements en plus grand nombre permettraient d'améliorer les conditions d'affectation et la qualité du mouvement et, dans l'immédiat, quelques mesures seraient pertinentes :

- stopper le développement du profilage des postes et les affectations hors barèmes ;
- renoncer à prendre en compte les avis des chefs d'établissement en matière d'affectation ;
- améliorer les conditions de remplacement en commençant par réduire la taille des zones ;
- réduire le nombre de postes à compléments de service ;
- réinjecter dans le mouvement général l'ensemble des postes auparavant pourvus de façon dérogatoire aux règles communes à l'intra dans certains établissements REP+, par exemple.

En dépit de l'avis quasi unanime de la représentation des personnels, le ministère persiste dans sa volonté de maintenir le dispositif de communication du « projet » de mouvement, contrevenant ainsi au règlement intérieur qu'il a fait voter. Le SNES poursuit son combat contre cette disposition qui n'a été conçue que dans l'objectif de corseter les travaux effectués dans les commissions paritaires et d'attenter ainsi aux droits des personnels. Bien déterminés à les faire respecter, les élus du SNES-FSU exerceront sans entrave la mission que les personnels leur ont confiée lors des élections professionnelles : rejet de tout « passe droit », correction de toutes les erreurs, exigence de transparence et d'équité pour toutes les opérations de gestion...

Nos élus continueront d'assurer pleinement leur rôle dans la défense individuelle et collective des collègues : à chaque étape des mutations, vous pourrez compter sur le SNES-FSU, tant à l'échelon national lors de la phase inter-académique qu'à l'échelon académique pour la phase intra-académique.

Bien cordialement,

Pour les élus du SNES,
Xavier Marand, secrétaire général adjoint
Thierry Meyssonier, secrétaire national
Florence Denjean-Daga, co secrétaire académique